



Votre véhicule a été endommagé par l'eau?

Les dommages aux véhicules attribuables au vent, à la grêle ou à l'eau sont habituellement couverts *si une assurance automobile Sans Collision ni versement ou Tous risques a été souscrite*. Puisque cette protection n'est pas obligatoire, vérifiez votre police.

Des questions au sujet de l'assurance?

Appelez-nous.

Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba
Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222
Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

Alberta
Sans frais : 1 800 377-6378
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 16 h

Ontario
Sans frais : 1 800 387-2880
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

Québec
Sans frais : 1 877 288-4321
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

Atlantique
Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

www.ibc.ca

www.getintheknow.ibc.ca

 @InsuranceBureau

 [youtube.com/insurancebureau](https://www.youtube.com/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  BAC

© 2013 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

08/13

RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'AGIR :

MÉFIEZ-VOUS DES VÉHICULES INONDÉS!



ASSURANCE AUTOMOBILE → PARCOUREZ IBC.CA



IBC  BAC



Un phénomène météorologique violent, tel que de la pluie abondante, peut faire des ravages énormes : sous-sols inondés, routes et municipalités submergées et véhicules inondés.

À la suite d'inondations, des fraudeurs peuvent tenter de revendre des véhicules endommagés par l'eau à des consommateurs peu méfiants. **Voici comment éviter de vous faire prendre au piège :**

- Faites affaire avec un concessionnaire réputé et faites inspecter le véhicule par un mécanicien ou un technicien agréé qui vérifiera en particulier les signes d'inondation et de dégât d'eau.
- Vérifiez l'historique de propriété du véhicule.*
- Vérifiez s'il y a des taches d'eau, de la moisissure, du sable ou de la boue sous les tapis, la garniture de toit et derrière le tableau de bord.
- Vérifiez si le revêtement des sièges et des panneaux de porte sont décolorés.
- Cherchez des signes de dommages causés par l'eau dans le coffre, les bouches d'air et la boîte à gants.
- Vérifiez s'il y a de la rouille sur les vis de la console ou à d'autres endroits que l'eau ne devrait pas atteindre.
- Vérifiez s'il y a de la boue ou du sable dans le compartiment de la roue de secours et les fentes de l'alternateur, derrière les faisceaux de câbles et autour des petits recoins de démarreurs, des pompes et des relais de servodirection.

- Vérifiez s'il y a de l'eau, de la moisissure ou de la saleté à l'intérieur des rétracteurs de ceintures de sécurité.
- Mettez en marche le chauffage, la climatisation, les phares, les clignotants, les jauges, la radio, l'allume-cigarette et les essuie-glaces pour vous assurer que les systèmes électriques fonctionnent.
- Regardez sous le capot s'il y a des signes d'oxydation comme de la poudre blanche et des piqûres sur les surfaces en aluminium et les alliages.
- Vérifiez les haut-parleurs dans les portes, car ils sont souvent endommagés lors d'une inondation.
- Fiez-vous à votre instinct. Si une affaire semble trop bonne pour être vraie, laissez tomber!

Vérifiez auprès du registraire des véhicules de votre province ou territoire pour déterminer si un véhicule a été déclaré « irréparable » ou a été légalement « reconstruit » à la suite d'une réclamation. Même si les véhicules « irréparables » ne peuvent jamais être réimmatriculés, un véhicule endommagé, qui a été réparé et certifié pour sa remise en circulation, peut être immatriculé en tant que véhicule « reconstruit » et être vendu. De plus, la nouvelle base de données interrogeable du BAC sur les numéros d'identification des véhicules, **VIN Verify Service**, est un autre outil permettant d'identifier les véhicules qui ont été déclarés endommagés par une inondation. Visitez le site Web du BAC pour en savoir plus.

VOUS ÊTES PRIS SUR DES ROUTES INONDÉES?

- Autant que possible, ne prenez pas la route.
- Ne conduisez pas dans une zone inondée, si vous pouvez l'éviter. Vous ne pourrez pas évaluer la profondeur de l'eau, ni l'état de la chaussée. Changez d'itinéraire.
- Faites attention aux routes endommagées, aux fils lâches ou tombés et aux objets qui encombrant la route.
- Le moteur peut caler dans seulement quinze centimètres (six pouces) d'eau et être sérieusement endommagé. Vous seriez alors coincé sur la route. Une bonne règle de base, ne prenez pas la route si l'eau est suffisamment profonde pour dissimuler les marques sur la chaussée.
- Si vous n'avez pas le choix de rouler sur de grosses flaques d'eau, conduisez lentement pour éviter d'éclabousser le moteur. Les freins ne fonctionnent pas correctement lorsqu'ils sont mouillés; conduisez prudemment lorsque votre véhicule est hors de l'eau. Ne manquez pas de faire inspecter votre véhicule par un mécanicien agréé.
- Si le moteur cale, n'essayez pas de le redémarrer. Le redémarrage peut sérieusement endommager le moteur.
- Si votre véhicule est entouré d'eaux de crue, restez calme. Allumez les phares et les feux de détresse pour que les autres conducteurs et le personnel d'urgence puissent mieux vous voir. Sortez immédiatement du véhicule et rendez-vous dans un endroit plus élevé – si cela s'avère dangereux, montez sur le toit, appelez le 911 et attendez les secours.